

## PREVENTION DU RISQUE LEGIONELLE PAR LA TECHNIQUE DES PURGES

### 1- Objet et domaine d'application :

Ce protocole décrit la gestion des points d'eau peu ou pas utilisés afin de mettre en œuvre les moyens de lutte contre la légionelle présente dans les eaux chaudes sanitaires. Il est appliqué par le personnel des Unités de Soins et médico-sociales et le personnel chargé de l'entretien des locaux administratifs et autres.

### 2- Définitions :

Purge : Opération qui consiste à éliminer les légionelles présentes dans l'eau chaude sanitaire par des tirages réguliers ou systématiques des différents points d'eau de l'Etablissement.

Point d'eau peu utilisé : point inutilisé pendant plus de 48h

Point d'eau peu utilisé occasionnellement : ex d'une chambre d'un résident en séjour

### 3- Responsabilités :

Le Cadre de Santé et les infirmiers sont responsables de l'application de ce protocole.

Le repérage des points d'eau peu ou pas utilisés est identifié sur une cartographie. En cas de modification de la cartographie, le cadre de santé en association avec les ASH doit en informer l'EOH.

### 4- Déroulement des opérations :

#### 4.1 Pré-requis :

Repérer sur la cartographie les points d'eau du service représentés par un point bleu et les points d'eau peu ou pas utilisés par une étoile bleue entourée d'un cercle rouge.

#### Cas n°1 : USAGE NORMAL

- Chaque jour ouvrir les robinets des lavabos, douches et baignoires en eau mitigée (pour les points équipés de mitigeurs) et laisser couler un minimum de 30 secondes.
- Pour les points dépourvus de mitigeurs, laisser couler d'abord l'eau chaude puis l'eau froide au minimum 30 secondes chacun
- Cette purge est intégrée au bionettoyage réalisé quotidiennement

#### Cas n°2 : POINT D'EAU PEU OU PAS UTILISE

- Les lundis, mercredis et vendredis
  - o ouvrir les robinets des lavabos, douches et baignoires en eau mitigée (pour les points équipés de mitigeurs) et laisser couler de 1 à 2 minutes.
  - o Pour les points dépourvus de mitigeurs, laisser couler d'abord l'eau chaude puis l'eau froide au minimum 1 à 2 minutes chacun
  - o Tirer la chasse d'eau des WC contigus à un lavabo peu ou pas utilisé et détartrer les WC au moins une fois par semaine
  - o Lancer un cycle de lave-bassin
  - o Lancer un cycle de lave-vaisselle (uniquement dans les cuisines thérapeutiques)

### Cas n°3 : POINT D'EAU PEU UTILISE OCCASIONNELLEMENT

- Purger les points d'eau : se référer au cas n°2 si ceux-ci ne sont pas utilisés pendant plus de 48h (ex : séjour d'un patient ...)
- Une fois par semaine assurer un détartrage des WC.

#### 4.2 Traçabilité

A effectuer pour les cas N°2 et 3 (cf fiche de traçabilité F2/3CL/19)

### 5- Documents de référence :

#### Références externes :

- Circulaire DGS/SD7A/SD5C – DHOS/E4 n° 2002/243 su 22/4/2002 relative à la prévention du risque lié aux légionelles dans les établissements de santé
- L'eau dans les Etablissements de santé : Ministère de la Santé et de la Solidarité. Guide Technique 2005.
- Guide de gestion du risque lié aux légionelles en EHPAD, ARS Rhone-Alpes, 2014
- Arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire
- NOTE D'INFORMATION N° DGCS/SPA/DGS/EA4/2019/38 du 15 février 2019 relative à la prévention du risque de brûlure par eau chaude sanitaire et du risque de légionellose dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées ou pour personnes handicapées.
- L'eau en Etablissement Médico-Social - Prévention du risque infectieux et contrôle : CPIAS Occitanie – Septembre 2021

#### Annexes :

- Affiche « Prévenir la Légionellose » A13/3CL19/V1
- Fiche de traçabilité des points d'eau peu ou pas utilisés F2/3CL/19

| Emis par :                                   | Conformité système qualité :                                                                                                                                       | Validé par :                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Equipe Opérationnelle d'Hygiène Hospitalière | Céline BERRIER, Coordonnatrice qualité et gestion des risques<br>po/C.GEHAN<br> | Présidente du CLIN<br>Praticien hospitalier - EOHH<br>Mme MALBOS<br> |

#### Liste de diffusion :

- Intranet
- Mail

Mots clés : /

| Historique |            |             |                                                                                                                                                                                                     |
|------------|------------|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date       | Version n° | Modifié par | Modification                                                                                                                                                                                        |
| 15/12/2005 | 1          | CLIN        | Création                                                                                                                                                                                            |
| 12/06/2008 | 2          | EOHH        |                                                                                                                                                                                                     |
| 19/06/2018 | 3          | EOHH        | 4- déroulement des opérations : modification température de l'eau<br>temps écoulement                                                                                                               |
| 23/02/2021 | 4          | EOHH        | Définition d'un point d'eau peu utilisé et fréquence de chasses                                                                                                                                     |
| 22/08/2022 | 5          | EOHH        | - Intégration de la notion de cartographie des points d'eau<br>-remplacement du terme chasse d'eau par purge<br>- ajout des lave-bassins et des lave-vaisselles dans les points peu ou pas utilisés |